



COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT DIRECTEUR HEYVAERT

13 novembre 2019

Conformément à l'article 30/5 §1 du CoBAT, et après avoir entendu Mme Jade Kawan (Perspective.brussels) présenter le Plan d'Aménagement Directeur Heyvaert le 4 septembre 2019, la Commission a approuvé à l'unanimité l'avis suivant.

A l'instar de l'accent mis dans la partie réglementaire sur l'obligation de créer 20% de logements sociaux dans les projets privés de plus de 2.000 m² afin de maintenir une mixité sociale dans le quartier, la Commission demande d'imposer des seuils de logements adaptés aux personnes en fauteuil roulant et de logements adaptables, pour permettre aux bruxellois de faire face à l'évolution de leurs besoins en cours de vie et de permettre aux personnes âgées de pouvoir séjourner à domicile le plus longtemps possible.

La Commission apprécie les propositions du PAD qui favorisent une mobilité durable, articulée autour des modes actifs (piétons, cyclistes, ...) et préservent aussi des espaces et la mobilité logistique nécessaires au bon fonctionnement des activités productives.

La Commission attire l'attention sur les quais et les voiries le long du canal. Ce sont à la fois d'importants axes cyclistes et une partie des boucles prévues pour la circulation logistique. La Commission demande de bien articuler les mesures de circulation (sens uniques, ...) et les mesures d'aménagement (pistes cyclables, suppression du stationnement, ...) pour assurer la sécurité et le confort de tous.

Préalablement aux réaménagements, la Commission demande d'étudier les reports de circulation qu'impliquera la mise en sens unique du Quai de Mariemont sur les rues adjacentes dans le sens de la sortie de la ville et sur le Quai des Usines déjà fort fréquenté. Il importe aussi de regarder les flux en lien avec les zones et voiries proches (Biestebroeck et Porte de Ninove).

La Commission recommande d'organiser les chargements/déchargements liés aux activités logistiques hors de la voirie (donc dans les parcelles) et d'y réserver l'espace et les accès nécessaires.

La Commission appuie la continuité de l'axe RER-vélo le long du quai de Mariemont, via la réalisation de pistes cyclables bidirectionnelles et séparées du trafic. Elle rappelle le rôle majeur que joue l'axe du canal au niveau logistique : les aménagements cyclables doivent permettre le développement d'une logistique "vélo" également, afin de réduire le recours aux poids-lourds. La Commission attire l'attention sur les autres tracés RER-vélo traversant la zone du PAD – chaussée de Ninove et rue de Bonne – qui coïncident avec les voies de "desserte logistique principale". La mixité "vélos" et "poids-lourds" n'étant pas envisageable sur un axe RER-vélo, la commission souligne l'importance de séparer physiquement le flux cycliste du flux motorisé sur ces tracés également.

Concernant le stationnement et la volonté de libérer de l'espace public pour améliorer la qualité de vie, la Commission attire l'attention sur le besoin accru de places lié au développement de logements et les tensions que cela va générer dans l'espace public mais aussi hors voirie (concurrence foncière avec les espaces productifs et logistiques).